



LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Près de 230 C'est le nombre d'adhérents et de membres réunis au sein de l'UTP

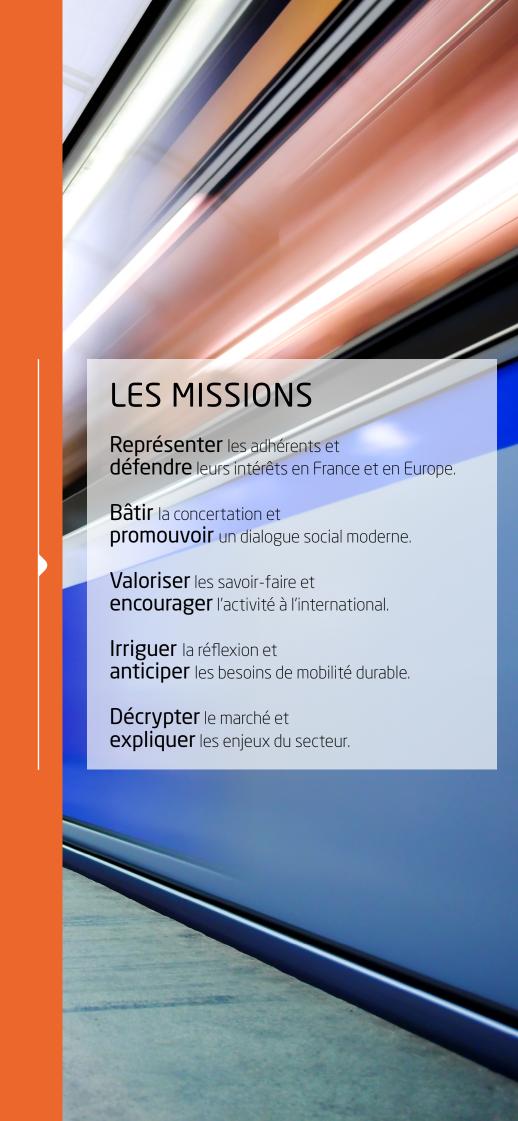
150
experts des entreprises
adhérentes travaillent au sein des
Commissions de l'UTP

adhérents de l'UTP comptent parmi les 5 leaders mondiaux de la mobilité durable

260000 salariés travaillent en France

dans les réseaux de transport public urbain et le transport ferroviaire

724 C'est, en 2015, le nombre de questions posées à l'UTP par ses adhérents







P.16 COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

SOMMAIRE

P.02

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT JEAN-PIERRE FARANDOU

«Construire un processus de refondation du transport public dans notre pays»

P.04

LE MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL CLAUDE FAUCHER

«Donner satisfaction à nos adhérents et, par ricochet, aux voyageurs »

P.06

LES ADHÉRENTS ET LES MEMBRES DE L'UTP

La chaîne de la mobilité durable

P.08

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'image des composantes

P. 10

LES TEMPS FORTS

Mai 2015 — Avril 2016

P.16

LES CINQ COMMISSIONS

Pour mener à bien les grands projets

P.36

LES SERVICES ET L'ÉQUIPE DE L'UTP

De l'actualité professionnelle aux réponses sur mesure : une large palette de services

P.42

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Une qualité reconnue et certifiée

P.44

LES RÉSULTATS FINANCIERS

P.48

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



P.20 COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



P.24 COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



P.28 **COMMISSION** LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES



COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP

« Construire un processus de refondation du transport public dans notre pays »

ous avons vécu une année 2015 très particulière, marquée par les attentats de Paris et par une tentative terroriste avortée dans le Thalys. Ces faits graves ont naturellement placé la sûreté au premier plan de l'actualité en France. La fraude, les incivilités et, plus largement, la sûreté sont des sujets sur lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années.

Depuis 2013, face à l'ampleur que prenait la fraude, nous avons fait de sa réduction l'une de nos priorités. En lien avec le GART, nous avons porté de nombreuses propositions auprès des pouvoirs publics. L'UTP a soutenu la majorité des mesures de la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, qui nous donne, enfin, les outils juridiques nécessaires pour mener cette bataille.

Si la sûreté reste un sujet majeur en 2016, d'autres domaines vont nous mobiliser fortement. Nous allons poursuivre notre travail dans le champ social du transport urbain avec, notamment, la négociation sur la sécurisation des parcours professionnels, conformément aux priorités définies avec les organisations syndicales.

Parallèlement, dans le social ferroviaire, nous sommes déterminés à réussir la négociation du volet Organisation du travail de la convention collective nationale en trouvant un accord satisfaisant avec les organisations syndicales représentatives.

Cette négociation est lourde d'enjeux pour toute la filière, pour ses milliers de salariés, pour ses entreprises et pour l'avenir du secteur ferroviaire. En 2016, nous allons aussi reparler de la TVA, dont le taux a quasiment doublé en trois ans. Au-delà de l'enjeu financier de 300 millions d'euros par an pour le secteur, nous avons la conviction que les transports publics méritent d'être reconnus comme des services de première nécessité, au même titre que

les autres services publics de base, tels l'adduction d'eau, les cantines scolaires et largement autant que le cinéma...

Nous continuerons à mener ce combat car les transports publics participent de la liberté de se déplacer, contribuent à la cohérence sociale et territoriale, à la ville apaisée et inclusive, au développement économique et humain des territoires. 2016 sera une année de transition pour notre secteur. Nous devons réagir fortement face à un modèle économique qui continue de se dégrader avec une part de financement assurée par les voyageurs toujours plus réduite: 30 % en moyenne dans le transport public urbain contre près de 50 % il y a vingt ans.

Concernant le transport de marchandises, nous ne pouvons pas rester inertes devant une part modale du fret ferroviaire qui se réduit alors que l'écotaxe poids-lourds a été abandonnée et que le fret routier bénéficie de nouvelles mesures d'exonération fiscales.

2016 ouvre les termes d'un débat rendu nécessaire par des évolutions inédites: la réforme des Régions, le budget des transports publics, la digitalisation de la société, l'économie collaborative, l'environnement...

Dans ce nouveau paysage, le sujet des transports publics va devenir prioritaire. Pour cette raison, nous avons souhaité, avec le GART, la FNTV, TDIE et l'ARF, organiser dans les mois à venir des États généraux du transport public.

Nous voulons construire un processus de refondation du transport public dans notre pays. Ce débat d'intérêt général doit répondre à une question: quelle place voulons-nous donner aux transports publics urbains et ferroviaires dans la mobilité de demain? Ces États généraux associeront tous les acteurs concernés qui souhaiteront se joindre à nous. Il y a urgence, car la mobilité publique dans notre pays est en danger.



« 2016 OUVRE UN DÉBAT RENDU NÉCESSAIRE PAR DES ÉVOLUTIONS INÉDITES »

JEAN-PIERRE FARANDOU
Ingénieur des Mines de
Paris, il entre à la SNCF en
1981. Chef de projet du
TGV Paris-Lille en 1993, il
crée la structure juridique
de Thalys International,
qu'il dirige jusqu'en 1998.
Successivement directeur
des cadres RH, directeur
adjoint Grandes Lignes,
directeur de la région SNCF
Rhône-Alpes, puis de Keolis
Lyon, il devient, en 2006,
directeur de la branche
SNCF Proximités. En 2012,
il est nommé directeur
général délégué de la SNCF,
et président de Keolis.

LE MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Claude Faucher, délégué général de l'UTP

« Donner satisfaction à nos adhérents et, par ricochet, aux voyageurs »

En 2015, l'UTP a été entendue sur plusieurs dossiers...

Nos travaux ont porté leurs fruits dans plusieurs domaines. Les textes de transposition de la directive Concessions, par exemple, tiennent compte des spécificités de notre secteur; les obligations relatives aux bus faiblement émissifs portent désormais sur les acquisitions et non sur le stock. Concernant l'ouverture du marché de l'autocar, nous avons obtenu une protection pour les lignes à OSP et la prise en compte des enjeux d'intermodalité au niveau des gares routières. S'agissant de l'ouverture des données publiques, des dispositions spécifiques au secteur ont été prises en compte notamment par les lois Macron et Valter.

Vous avez aussi travaillé étroitement avec la FNTV...

Notre collaboration avec la FNTV en 2015 s'est avérée très fructueuse: d'une part, les transporteurs peuvent désormais connaître la continuité de détention du permis de conduire de leurs conducteurs; et, d'autre part, la définition juridique du transport urbain dans la loi NOTRe a réduit l'insécurité juridique pour nos entreprises.

2015 a également été marquée par des Rencontres nationales du transport public exceptionnelles...

Cette édition lyonnaise a connu un vrai succès avec 22 % de visiteurs en plus et, pour la première fois, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Premier ministre. Sa venue a donné un signal fort à notre profession.

Quels ont été les faits marquants dans le domaine social urbain?

Dans le transport urbain, nous avons signé deux accords: sur les salaires et sur la formation professionnelle. Nous nous sommes engagés en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par l'apprentissage. De même, nous avons entamé une négociation inter-branches sur les évolutions à apporter aux régimes IPRIAC et CARCEPT-Prévoyance pour les rendre compatibles avec les nouvelles exi-

gences législatives et réglementaires, première étape de notre négociation sur la sécurisation des parcours professionnels.

Dans le social ferroviaire, vous avez également progressé?

Après l'accord sur le champ de la future convention collective nationale, l'UTP et six des sept syndicats représentatifs ont signé un accord désignant AGEFOS PME comme l'OPCA de la branche ferroviaire. Nous avons aussi avancé dans les négociations des volets Dispositions générales et Contrat de travail de la future convention collective et préparé la négociation du volet Organisation du travail. Enfin, la création de l'Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF) témoigne de l'engagement de nos adhérents pour la construction de la branche ferroviaire.

En 2015, la sûreté s'est retrouvée au cœur des débats...

Depuis longtemps, l'UTP travaille sur la fraude, les incivilités et, plus largement, sur la sûreté. Les événements du Thalys et les attentats à Paris ont renforcé la mobilisation des pouvoirs publics. L'UTP a donc activement contribué à la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics. Pour témoigner de notre engagement, nous avons également signé deux conventions: la première avec le ministre de l'Intérieur, pour une meilleure coordination des actions de tous les acteurs de la sûreté au niveau local, dans chacun des réseaux; et la seconde avec la ministre de la lustice, pour favoriser la mise en œuvre des travaux d'intérêt général et les mesures de réparations pénales, qui constituent des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinguance.

Comment se présente 2016?

Elle se présente sous le signe du travail. Nous devons garder le cap : donner satisfaction à nos adhérents et, par ricochet, aux voyageurs.

04/05

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/UTP



«NOS TRAVAUX ONT PORTÉ LEURS FRUITS DANS PLUSIEURS DOMAINES »

CLAUDE FAUCHER
Ingénieur des Ponts, des
Eaux et des Forêts et
diplômé de l'ESSEC, Claude
Faucher a effectué son
parcours professionnel
dans la fonction publique
territoriale à la région
Rhône-Alpes, dans les
départements de l'Yonne,
de la Sarthe, de la HauteSavoie et au sein des
services de l'État, tant à
l'Office national des forêts
que comme conseiller
technique en cabinet
ministériel. Le 9 janvier
2014, il a été nommé
délégué général de l'UTP.

LES ADHÉRENTS ET LES MEMBRES DE L'UTP

L'UTP regroupe près de 230 adhérents et membres associés, qui représentent l'ensemble de la chaîne de la mobilité durable.



LES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN

Près de 170 réseaux de transport urbain sont adhérents de l'UTP. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire national et représentent plus de 90 % de l'activité en France. Quel que soit leur statut, ces réseaux sont très représentatifs du secteur puisqu'ils exercent leurs activités dans des agglomérations de toutes les tailles, quel que soit le mode de gestion (DSP, régies, SPL, etc.). Ainsi, l'UTP réunit tant des entreprises modestes que de très grands réseaux.

HAUTS-DE-FRANCE

- 1 KEOLIS ABBEVILLE
- **2** KEOLIS AMIENS
- **3** KEOLIS ARRAS
- 4 CABARO (Beauvais)
- 5 CTB (Boulogne-sur-Mer)
- 6 STCE (Calais)
- 7 VECTALIA CAMBRAI
- 8 STAC (Creil)
- 9 STAD (Douai)
- 10 STDE DK'BUS MARINE (Dunkerque)
- 11 KEOLIS ARTOIS GOHELLE (Lens)
- **12** KEOLIS LILLE
- 13 STIBUS (Maubeuge)
- 14 CTVH (Valenciennes)

GRAND EST

- 15 KEOLIS CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
- 16 CTCM (Charleville-Mézières)
- 17 KEOLIS CHAUMONT
- 18 STUCE (Colmar)
- 19 KEOLIS ÉPINAL
- 20 CARPOSTAL HAGUENAU
- 21 TGL (Longwy)
- 22 TAMM (Metz)
- 23 TRAM (Mulhouse)
- 24 BUS EST (Nancy, Épernay, Bar-le-Duc, Saint-Avold, Verdun, Saint-Dié-des-Vosges et Lunéville)
- 25 KEOLIS PAYS NANCÉIEN
- **26** TRANSDEV NANCY
- 27 TRANSDEV (Reims)
- **28** TRANSDEV SAINT-DIZIER
- 29 CTS (Strasbourg)
- **30** GIE TRANS-FENSCH (Thionville)
- 31 TCAT (Troyes)

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- 32 AUXERROIS MOBILITÉS (Auxerre)
- 33 RTTB (Belfort)
- **34** BESANÇON MOBILITÉS
- 35 STAC (Chalon-sur-Saône)
- **36** KEOLIS DIJON
- **37** CARPOSTAL DOLE
- 38 CARPOSTAL MÂCON
- **39** KEOLIS PAYS DE MONTBÉLIARD
- **40** KEOLIS NEVERS
- 41 KEOLIS URBEST (Pontarlier)
- 42 RDTJ (Saint-Claude)
- 43 SÉNONAIS MOBILITÉS (Sens)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 44 CTLB (Aix-les-Bains)
- 45 SIBRA (Annecy)
- 46 TP2A (Annemasse)
- 47 STADE BABUS (Annonay)
- 48 STABUS (Aurillac)
- 49 CARPOSTAL BOURG-EN-BRESSE

- 50 TRANSDEV CHAMBÉRY
- **51** RÉGIE T2C (Clermont-Ferrand)
- 52 SEMITAG (Grenoble)
- 53 KEOLIS PORTE DE L'ISÈRE (L'Isle-d'Abeau)
- 54 RTCA (Le Puy-en-Velay)
- 55 KEOLIS LYON
- 56 TRANSDEV CFTA RHÔNE (Lyon)
- **57** KEOLIS MONTÉLIMAR
- 58 KEOLIS MONTLUCON
- 59 MOULINS MOBILITÉ
- 60 KEOLIS OYONNAX
- **61** TRANSDEV ROANNE
- 62 TPAS (Saint-Étienne)
- **63** TRANSDEV VALENCE
- 64 RÉGIE DE TRANSPORT DE VALMOREL
- **65** KEOLIS VICHY
- **66** VIENNE MOBILITÉS
- **67** CARPOSTAL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

68 RÉUNIR DAUPHINÉ (Voiron)

PROVENCE-ALPES-**CÔTE D'AZUR**

- 69 KEOLIS PAYS D'AIX (Aix-en-Provence)
- 70 RDT 13 (Aix-en-Provence)
- 71 VECTALIA SOPHIA ANTIPOLIS (Antibes)
- **72** AUTOBUS AUBAGNAIS (Aubagne)
- 73 TCRA (Avignon)
- 74 AUTOCARS ALIZÉS (Fos-sur-Mer)
- 75 ESTEREL CARS (Fréjus)
- 76 TRANSDEV URBAIN GRASSE
- 77 RTM (Marseille)
- 78 CARPOSTAL MENTON
- **79** CIE AUTOBUS MONACO
- 80 RLA (Nice)
- **81** CARPOSTAL SALON-DE-PROVENCE
- 82 RMTT (Toulon)
- 83 AUTOBUS DE L'ÉTANG (Vitrolles)

CORSE

- 84 SNAA TCA (Ajaccio)
- **85** SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERURBAINS BASTIAIS (Bastia)

LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

- **86** CARPOSTAL AGDE
- 87 KEOLIS EN CÉVENNES (Alès)
- 88 KEOLIS ALICH
- 89 TRANSDEV URBAIN BÉZIERS MÉDITERRANÉE TRANSPORTS
- 90 RÉSEAU ÉVIDENCE (Cahors)
- 91 SEMTM (Montauban)
- 92 TAM (Montpellier)
- 93 STCN (Nîmes)
- 94 VECTALIA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

- 95 SATAR (Rodez)
- 96 KEOLIS GRAND TARBES (Tarbes)
- 97 FRANCE TAD (Toulouse)
- 98 TISSÉO RÉSEAU URBAIN (Toulouse)

AQUITAINE-LIMOUSIN

- **POITOU-CHARENTES** 99 KEOLIS AGEN
- 100 STGA (Angoulême)
- 101 TRANSDEV URBAIN BASSIN D'ARCACHON
- **102** TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE
- **103** KEOLIS BORDEAUX
- 104 TRANSDEV BRIVE
- 105 KEOLIS CHÂTELLERAULT
- 106 RTCR (La Rochelle)
- **107** STL (Libourne)
- 108 STCL MÉTROPOLE (Limoges)
- 109 RDTL (Mont-de-Marsan)
- **110** TRANSDEV DU MARSAN (Mont-de-Marsan)
- 111 SEMTAN (Niort)
- 112 STAP (Pau)
- 113 RÉGIE PÉRIBUS (Périgueux)
- **114** RÉGIE TRANSPORTS POITEVINS (Poitiers)
- 115 TRANSDEV ROCHEFORT OCÉAN
- 116 TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE
- **117** KEOLIS SAINTES

PAYS-DE-LA-LOIRE

- 118 KEOLIS ANGERS
- **119** TRANSPORTS PUBLICS
- DU CHOLETAIS (Cholet) **120** COMPAGNIE DES TRANSPORTS
- DU YONNAIS (La Roche-sur-Yon)
- 121 KFOLIS LAVAL
- 122 SETRAM (Le Mans) 123 SEMITAN (Nantes)

- **BRETAGNE**
- 124 KEOLIS BREST 125 IDEABUS (Concarneau)
- 126 KEOLIS LORIENT
- **127** KEOLIS MORLAIX
- 128 KEOLIS QUIMPER 129 BUSPAQ (Quimperlé)
- 130 KEOLIS RENNES

- 131 SEMTCAR (Rennes)
- 132 KFOLIS SAINT-MALO
- 133 COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES

NORMANDIE

- 134 KEOLIS ALENCON
- 135 KEOLIS CAEN
- 136 KEOLIS CALVADOS (Caen)
- 137 KEOLIS CHERBOURG
- 138 STUD (Dieppe)
- 139 TAE (Elbeuf)
- 140 TRANS URBAIN (Évreux)
- **141** STAO (Flers)
- 142 CTPO LIA (Le Havre)
- 143 TCAR (Rouen)
- 144 TRANSDEV URBAIN SAINT-LÔ

ÎLE-DE-FRANCE

- 145 TVO (Argenteuil) 146 KEOLIS SEINE ESSONNE
- (Corbeil-Essonnes) 147 TRANS VAL D'OISE (Gonesse)
- 148 ACCESCITE (Paris) 149 LES CARS ROUGES (Paris)
- 150 OPTILE (Paris)
- 151 RATP (Paris)
- 152 SYNERGIHP (Paris)
- 153 KEOLIS SVTU (Versailles) **CENTRE-VAL DE LOIRE**
- 154 KEOLIS BLOIS
- 155 STU (Bourges)
- 156 KEOLIS CHÂTEAUROUX
- 157 KEOLIS DROUAIS (Dreux) **158** TRANSPORTS
- EURE-ET-LOIR (Mainvilliers)
- 159 KEOLIS MONTARGIS 160 KEOLIS ORI ÉANS VAL DE LOIRE **161** COMPAGNIE DU BLANC ARGENT
- (Romorantin-Lanthenav)
- 162 KEOLIS TOURS

163 LE VIB'SOCIÉTÉ (Vierzon)

GUYANE 164 RÉGIE COMMUNAUTAIRE

DE TRANSPORT (Cayenne)

SUISSE 165 TPG (Genève)

LES ENTREPRISES FERROVIAIRES L'UTP incarne l'unité de la branche ferroviaire puisqu'elle regroupe les entreprises ferroviaires de voyageurs et de fret ainsi que les gestionnaires d'infrastructure. Les adhérents de l'UTP représentent la quasi-totalité des entreprises

ferroviaires qui opèrent en France. • AGENIA • EURO CARGO RAIL • EUROPORTE FRANCE • EUROSTAR • EUROTUNNEL • KEOLIS • LISEA • OBJECTIF OFP • RATP • RRT PACA • SNCF • SNCF MOBILITÉS • SNCF RÉSEAU • THALYS • THELLO • TRANSDEV • VFLI

LES MEMBRES ASSOCIÉS

L'UTP accueille des entreprises qui exercent leur activité dans le secteur de la mobilité durable au sens large: stationnement, billettique, information voyageurs, construction de matériels roulants et embarqués, ingénieristes, bureaux d'études, etc. Plus de 40 entreprises (voir liste sur www.utp.fr) ont rejoint l'association professionnelle sous le statut de membre associé afin de soutenir son action en faveur de la mobilité durable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'IMAGE DES COMPOSANTES

Au 1er juin 2016



LE PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE FARANDOU

Président du Directoire, Keolis



LAURENCE BROSETA Directrice générale France, Transdev

LES VICE-PRÉSIDENTS



MARC DELAYER Directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR



FRANÇOIS-XAVIER Président du Directoire, **RATP Dev**



PIERRE IZARD Directeur général Sécurité et Qualité ferroviaire, SNCF

LES ADMINISTRATEURS



JEAN-MARC AMBROSINI Directeur général délégué Cohésion sociale et Ressources humaines, SNCF



NATHALIE COURANT Directrice générale, CarPostal France



BÉATRICE LAFAURIE Directrice des Ressources humaines. **SNCF Mobilités**



ALAIN QUINET Directeur général délégué, SNCF Réseau



FRÉDÉRIC BAVEREZ Directeur exécutif Groupe-France, Keolis



DAVID CRONENBERGER transports communautaires rochelais, AGIR



PATRICE LOVISA Directeur général, Régie des Directeur du département Bus, Groupe RATP



PIERRE REBOUD Directeur général, Régie des transports de Marseille, AGIR



ALAIN BOESWILLWALD Directeur général, Société d'économie mixte des transports de l'Agglomération nantaise



BRUNO DANET Directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis



PHILIPPE MARTIN Directeur général adjoint en charge des Opérations de transport et de maintenance, **RATP**



VÉRONIOUE SUBILEAU Directrice des Ressources humaines, Transdev



FRANCIS CHAPUT Directeur de l'Urbain France, Transdev



ÉTIENNE FOUGERAY Directeur général adjoint, Keolis



Directeur des Relations institutionnelles, Transdev



ALAIN THAUVETTE Président, Euro Cargo Rail



SYLVIE CHARLES Directrice générale du pôle Président-Directeur général, Transport ferroviaire et multimodal de marchandises, **SNCF Logistics**



JACQUES GOUNON Eurotunnel



JÉRÔME NANTY Secrétaire général, Transdev





FERROVIAIRE: ACCORD DE BRANCHE SUR LE CHAMP D'APPLICATION

21 MAI 2015. UN AN APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LA MÉTHODOLOGIE, LES NÉGOCIATIONS SUR LE CHAMP D'APPLICATION DE LA FUTURE CONVENTION COLLECTIVE FERROVIAIRE ABOUTISSENT.

UN BILAN SOCIAL 2014 POSITIF POUR LE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE PROVINCE

27 MAI 2015. Cette enquête menée chaque année par l'UTP donne des résultats qui contrastent avec la situation de l'emploi en France. Les réseaux de transport urbain de province étoffent leurs compétences, investissent beaucoup dans la formation professionnelle et féminisent leurs effectifs.



« POSITION » DE L'UTP POUR LA COMPÉTITIVITÉ DU FRET FERROVIAIRE

3 JUIN 2015. L'engagement de l'UTP en faveur du fret ferroviaire est motivé par des faits indiscutables et des constats éclairés présentés dans une « Position » adoptée par le Conseil d'administration du 21 mai 2015. Intitulée « Pour un fret ferroviaire compétitif et innovant », cette « Position » formule huit propositions.



JEAN-PIERRE FARANDOU EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UTP

18 JUIN 2015. Le nouveau Conseil d'administration élit, à l'unanimité, Jean-Pierre Farandou à la présidence de l'UTP, où il succède à Jean-Marc Janaillac. Les quatre vice-présidents élus par les administrateurs sont Laurence Broseta (Transdev), Marc Delayer (AGIR), Pierre Izard (SNCF) et Emmanuel Pitron (Groupe RATP).

1 SÉMINAIRE STRATÉGIQUE, 5 COMMISSIONS ET 150 EXPERTS

d'administration de l'UTP arrête les priorités d'action pour les années à venir et désigne les professionnels qui participeront aux cinq Commissions de l'organisation professionnelle. Ces 150 experts représentent toutes les composantes de l'UTP et vont œuvrer au service de la profession pour faire progresser les transports urbains et ferroviaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/UTP





25^{ES} RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC: UNE PARTICIPATION RECORD

30 SEPTEMBRE 2015. La hausse de participation (+ 22 % par rapport à l'édition précédente) se fait sentir dès le premier jour du salon-congrès, le 30 septembre. Jusqu'au 2 octobre, cette édition, qui se tient à Lyon, remporte un vif succès. L'optimisation des ressources en est le thème phare. Deux séances plénières y sont consacrées pour présenter et débattre des résultats de la consultation nationale organisée par le GART et l'UTP auprès de leurs adhérents pour faire émerger des solutions et essaimer les bonnes pratiques dans ce domaine.





Pour la première fois, un Premier ministre

Le 1er octobre, le salon-congrès accueille le Premier ministre, Manuel Valls, accompagné du secrétaire d'État en charge des Transports, Alain Vidalies. Avant de parcourir les allées, le chef du Gouvernement prononce un discours devant près de 400 personnes et un grand nombre de journalistes. Manuel Valls rappelle que le transport public est une réponse aux enjeux de notre temps. Il évoque aussi la qualité du modèle français et les défis à relever par la profession pour poursuivre son essor: développer la part des transports publics dans les déplacements des Français, participer à la transition énergétique, offrir un service de qualité et assurer une gouvernance et un financement efficaces.





UNE BROCHURE SUR LA TENDANCE BAISSIÈRE DE LA RECETTE PAR VOYAGE

6 OCTOBRE 2015. Chiffres et courbes à l'appui, *Recette au voyage en repli: la pérennité de l'offre menacée* montre que la recette par voyage dans les transports publics urbains de province diminue chaque année depuis 2004. Elle a baissé de 1,5 % par an en moyenne passant de 0,54 euro il y a dix ans à 0,47 euro en 2014.

LA FNTV ET L'UTP SALUENT LES DÉCISIONS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

8 OCTOBRE 2015. *Via* un communiqué commun, les deux organisations professionnelles se félicitent de l'adoption par le Comité interministériel de la Sécurité routière de la mesure 21. Celle-ci permettra aux employeurs de connaître la validité ou l'invalidité du permis de conduire des salariés affectés à la conduite.

FRANÇOIS-XAVIER PERIN EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT DE L'UTP

12 OCTOBRE 2015.

FRANÇOIS-XAVIER PERIN, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE RATP DEV, SUCCÈDE À EMMANUEL PITRON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UTP. IL DEVIENT VICE-PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DONT IL PRÉSIDERA LA COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPEENNES.



L'UTP ET LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SIGNENT UNE CONVENTION-CADRE



19 OCTOBRE 2015. Lors du Comité national de sécurité dans les transports en commun, Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, et Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, signent une convention-cadre entre l'UTP, la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Ce texte, qui vise à accentuer la coopération entre les opérateurs

de transport public, la police et la gendarmerie, a vocation à être décliné dans les réseaux de transport urbain *via* des conventions locales spécifiques.



PUBLICATION DES RECOMMANDATIONS GART-UTP POUR OPTIMISER LES RESSOURCES DU TRANSPORT PUBLIC

26 OCTOBRE 2015. Ce document présente près de 70 pistes d'actions et bonnes pratiques, qui pourront

être essaimées dans les réseaux, et une vingtaine d'actions du GART et de l'UTP pour favoriser l'optimisation des ressources du transport public. Cette publication est le fruit de la consultation menée par les deux organisations auprès de leurs adhérents dans le cadre d'un tour de France qui les a conduites à Nancy, Poitiers, Grenoble, Rennes, Montpellier et Bordeaux. Ces échanges ont permis de débattre de six leviers susceptibles de contribuer à l'optimisation des ressources du secteur: la lutte contre la fraude; la place du transport public dans les agglomérations de taille intermédiaire; la tarification solidaire; l'intermodalité et la billettique; l'optimisation de l'investissement; et la standardisation des matériels et l'optimisation de l'exploitation.

T Z / L 3

SIGNATURE D'UN ACCORD AMBITIEUX SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

28 OCTOBRE 2015. L'UTP et cinq des six organisations syndicales représentatives du transport public urbain signent un nouvel accord sur la formation professionnelle. Pour tenir compte de la réforme du régime de la formation professionnelle prévue par la loi du 5 mars 2014, l'accord en vigueur devait être révisé. Ce nouvel accord réaffirme la priorité donnée à la formation dans le secteur et renforce les actions en faveur de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle des jeunes.



« POSITION » SUR LE 4^E PAQUET FERROVIAIRE EN VUE DES TRILOGUES

12 NOVEMBRE 2015. Après l'accord adopté par le Conseil des ministres, les négociations entre les trois institutions européennes vont bientôt commencer. Satisfaite que le pilier politique puisse avancer, après l'accord obtenu en juin dernier sur le pilier technique, l'UTP publie une « Position » qui présente ses principales remarques sur la proposition de modification du règlement OSP et sur la proposition de directive Gouvernance.



CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UTP: UN RENDEZ-VOUS RECONNU

24 NOVEMBRE 2015. La majorité des journalistes de la presse transport, mais également plusieurs représentants de la presse quotidienne assistent à la conférence de presse de l'UTP organisée le 24 novembre dernier. À l'ordre du jour : l'Observatoire de la mobilité 2015 et les grandes actualités de la profession.



OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES: L'UTP PREND POSITION

10 DÉCEMBRE. Le Conseil d'administration du 10 décembre 2015 adopte une « Position » sur l'ouverture des données publiques et les enjeux pour la profession du transport public. L'UTP exprime sa vision sur ce sujet et explique les spécificités qui doivent être prises en compte par le législateur.

AGEFOS PME: OPCA UNIQUE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

17 DÉCEMBRE 2015. Lors de la Commission mixte paritaire nationale (CMPN), l'UTP et les organisations syndicales ferroviaires représentatives choisissent AGEFOS PME comme Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) unique pour la branche ferroviaire. Cette décision, qui entre en vigueur le 1er janvier 2016, contribue à la structuration de la branche, notamment en matière de formation professionnelle et d'emploi.





PUBLICATION «LES CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT PUBLIC»

22 DÉCEMBRE 2015

Cette publication analyse tous les indicateurs 2014, réseau par réseau, pour chaque grande catégorie d'agglomération. Fruit d'une enquête de l'UTP avec le GART, la DGITM et le CEREMA, elle présente l'évolution annuelle et sur dix ans de dix indicateurs. Elle annonce les tendances 2015 avec, pour la première fois depuis près de vingt ans, une baisse de l'offre de services au premier semestre, conséquence inéluctable de la baisse des recettes.

LES ENTREPRISES FERROVIAIRES FRANÇAISES UNIES POUR DÉVELOPPER LES FORMATIONS ET PROMOUVOIR LEURS MÉTIERS

23 DÉCEMBRE 2015. SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités et ses filiales VFLI, Eurostar et Thalys, ainsi que les entreprises ferroviaires privées Euro Cargo Rail, Groupe Eurotunnel, Thello et Transdev, adhérents de l'UTP, se réunissent pour l'assemblée générale constitutive de l'Association pour le développement des formations et la promotion des mé-

tiers ferroviaires (ADFPMF). Régie par la loi du 1er Juillet 1901, l'ADFPMF vise à développer l'offre de formation diplômante, qualifiante ou certifiante pour la branche ferroviaire. Elle concrétise la volonté commune des entreprises d'unir leurs efforts pour valoriser les métiers ferroviaires et faire évoluer les dispositifs de formation initiale et continue.

LA MÉDIATION DEVIENT OBLIGATOIRE

1^{ER} **JANVIER 2016.** Tous les réseaux de transport doivent proposer un dispositif de médiation aux voyageurs insatisfaits du traitement de leur réclamation pour trouver une solution à l'amiable. Hormis la RATP et SNCF Mobilités, les adhérents de l'UTP ne bénéficiaient pas de ce dispositif. En devenant membre de la Médiation Tourisme et Voyage (MTV), l'UTP permet à chacun de ses adhérents, signataire de la Charte de la médiation, de bénéficier des services du médiateur et de répondre ainsi à leur nouvelle obligation légale.



VŒUX DE L'UTP: UN RENDEZ-VOUS DEVENU INCONTOURNABLE

7 JANVIER 2016. Plus de 400 personnalités assistent à la cérémonie des vœux. Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, prononce un discours mobilisateur. En exergue : les avancées significatives de l'année 2015 et ses aspects moins positifs, sans oublier les sujets majeurs pour la profession en 2016. À cette occasion, il rappelle les « fondamentaux » de l'UTP et l'ESPRIT qui l'anime : Engagement pour le transport public, foi dans le dialogue Social, Professionnalisme, Responsabilité, Indépendance et Transparence.

14/15
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/UTP

CONVENTION EN FAVEUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE ET DE SORTIE DE LA DÉLINQUANCE



12 JANVIER 2016. L'UTP, représentée par Olga Damiron, présidente de la commission des Affaires sociales du transport urbain, et Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, signent une convention-cadre pour favoriser la mise en œuvre des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance. Cette signature s'inscrit dans le droit fil d'une démarche engagée de longue date par l'UTP en matière de sûreté.

« POSITION » SUR LES NOUVELLES RÉGIONS ET LEURS NOUVELLES COMPÉTENCES

11 FÉVRIER 2016. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND POSITION SUR LES NOUVELLES RÉGIONS. DANS CE TEXTE, L'UTP EXPLIQUE QU'ELLE EST PRÊTE À PARTAGER SA CONNAISSANCE DU TERRAIN ET SON EXPERTISE DE LA MOBILITÉ AU SERVICE D'UNE OPTIMISATION DES DIVERSES OFFRES DE TRANSPORT EXISTANTES SUR LES TERRITOIRES RÉGIONAUX.

L'UTP OFFICIELLEMENT RECONNUE POUR SON ENGAGEMENT DANS LA RSE

26 FÉVRIER 2016. Suite à l'évaluation de l'AFNOR, l'UTP reçoit l'attestation AFAQ 26000, gage de sa contribution au développement durable. À ce jour, l'UTP compte parmi les trois premières organisations professionnelles à s'être soumises à cet état des lieux des pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Avec un résultat de 597 points sur 1 000 à l'issue de son évaluation ISO 26000, l'UTP se place à un niveau confirmé sur une gradation qui compte quatre échelons: initial (jusqu'à 300 points); progression (de 301 à 500 points); confirmé (de 501 à 700 points); et exemplaire (à

partir de 701 points). Cette attestation, qui complète la certification Quali'OP de l'UTP, témoigne de son implication pour améliorer ses services aux adhérents selon les principes de la RSE.

Pour mémoire, l'ISO 26000 est une norme internationale qui fournit les lignes directrices de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Elle s'articule autour de sept thématiques: gouvernance de l'organisation; droits de l'homme; relations et conditions de travail; environnement; loyauté des pratiques; questions relatives aux consommateurs; communautés et développement local.



« POSITION » SUR LE PROJET DE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

10 MARS 2016. Les opérateurs de transport ont bien identifié les atouts potentiels de l'ouverture de leurs données, mais ils sont aussi très lucides sur les risques non négligeables d'une démarche disproportionnée et non maîtrisée. L'UTP l'explique dans une nouvelle « Position ».



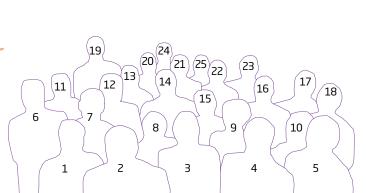
UNE SESSION D'INFORMATION SUR LA GRÈVE DANS LE TRANSPORT URBAIN

11 AVRIL 2016. Dernières données de l'ONDS, régime juridique de la grève, spécificités dans le transport urbain, procédure préalable et déclenchement de grève et difficultés identifiées... une quarantaine de personnes assiste à la session d'information sur la grève dans le transport public urbain organisée par l'UTP. Outre la présentation par les juristes de l'UTP, la séance est ponctuée d'échanges et de témoignages. À l'issue de cette rencontre, l'UTP remet aux participants un document sur le sujet et les évolutions au cours des dix dernières années.

COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

Suivi actif de la mise en œuvre de la réforme ferroviaire, poursuite des négociations sur la future convention collective nationale, relance du fret ferroviaire... sont quelques-uns des travaux suivis par la Commission en 2015. Elle s'est également mobilisée sur la sécurité et la performance du réseau.

Bâtir Relancer Sécuriser



16/17



LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

1. Valérie Beaudouin, UTP 2. Jérôme Nanty, Transdev (président de la Commission et administrateur de l'UTP) 3. Anne Meyer, UTP 4. Pierre Izard, SNCF 5. Claude Faucher, UTP 6. Jean Lagrange, UTP 7. Benoît Juéry, UTP 8. Sylvette Mougey, UTP 9. Sylvie Charles, SNCF Logistics 10. Erika Kaiser, UTP 11. Loïc Lanne, CFTA 12. Alain Gondelmann, AGIR 13. Denis Levy, SNCF Logistics 14. Franck Tuffereau, Euro Cargo

Rail **15.**Bénédicte Tilloy, SNCF Réseau **16.**Jérôme Martres, RATP **17.** Alain Ribat, VFLI **18.** André Thinières, Objectif OFP **19.** Farès Goucha, RRT PACA **20.** François Coart, Europorte **21.** Thierry Assise, Euro Cargo Rail **22.** Pascal Sainson, Europorte **23.** Bruno Auger, Keolis **24.** Laurent Cavrois, LISEA **25.** Carol Jonard, Eurostar.

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Jean-Marc Ambrosini, SNCF; Patrick Auvrele, SNCF; Éric Beaudonnet, SNCF; Gautier Brodeo,

RATP; Bertrand Camus, Thalys; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Philippe Dabancourt, Eurostar; Pierre Delalande, Eurostar; Christophe de Korver, Euro Cargo Rail; Sandro Low, Thalys; Marius Macku, Thalys; Karine Maubert, UTP; Xavier Moulins, Eurotunnel; Yazid Oultaf, VFLI; Alexis de Pommerol, LISEA; Frank Renault, Eurostar; Antoine de Rocquigny, SNCF Voyages; Claude Steinmetz, Transdev; Alain Thauvette, Euro Cargo Rail; Pierre Trarieux, VFLI; Pascale Ville, Transdev.



Une année à enjeux pour la transformation du secteur ferroviaire

a mise en œuvre de la loi portant réforme ferroviaire a beaucoup mobilisé la Commission avec quelque 15 textes d'application publiés pour notamment constituer un gestionnaire d'infrastructure unifié et renforcer les missions de son régulateur. Ce dernier a d'ailleurs mené nombre de consultations publiques auxquelles l'UTP a pris part.

En parallèle, elle a travaillé sur l'importante transposition de la directive de 2012 sur la refonte du 1^{er} paquet ferroviaire, dont le texte sur les installations de service est encore attendu.

RELANCER LE FRET FERROVIAIRE ET VEILLER À LA SÉCURITÉ

Le fret ferroviaire est un autre sujet de préoccupation de l'UTP. Pour cette raison, après avoir par-

ticipé en septembre 2015 à la Conférence pour la relance du fret ferroviaire, l'UTP est aujourd'hui membre du comité de suivi qui détaille les avancées des différents chantiers tant techniques que réglementaires. L'organisation professionnelle est aussi attentive à la création d'un observatoire sur la qualité des circulations fret visant à améliorer la qualité de service. De même, elle participe au comité de pilotage des lignes capillaires organisé par SNCF Réseau; objectif: préserver les lignes capillaires, enjeu économique fort pour les territoires et certaines filières.

Suite à la mise en place du comité de suivi de la politique de sécurité du transport ferroviaire, l'UTP participe aux travaux pour élaborer un socle de documents techniques de sécurité commun à l'ensemble des entreprises ferroviaires. Près d'une

LA NAISSANCE D'UNE BRANCHE FERROVIAIRE : UN ENIEU MAIEUR

La création de la branche ferroviaire est tellement décisive qu'elle nécessite une organisation spécifique: un comité restreint social assisté de trois groupes de travail («permanent» pour préparer les négociations, «formation professionnelle» et «aptitudes» pour l'assister sur ces deux thématiques). Au cours des derniers mois, deux compromis ont été trouvés avec les organisations syndicales: en mai 2015, sur le volet Dispositions générales de la future convention collective, et en janvier 2016, sur le volet Contrat de travail. Le volet Organisation du travail a fait l'objet de travaux avec les pouvoirs publics au titre de la concertation sur le futur décret socle, en interne au sein du groupe de travail «permanent», paritairement et en négociation au premier semestre 2016. Dans le même temps, les futures échéances de négociation ont été préparées. En décembre 2015, L'AGEFOS PME a été désigné OPCA du secteur avant de négocier, en son sein, la création de la section paritaire professionnelle. Les travaux ont conduit à la création de l'Association pour le développement de la formation et la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF) le 1er janvier 2016. Enfin, dans le domaine réglementaire, les travaux ont visé à sécuriser le contrôle des aptitudes des conducteurs et des salariés exerçant des tâches essentielles de sécurité.



LE RÉSEAU CAPILLAIRE, C'EST:

1440 KM DE LIGNES,

18 MILLIONS DE TONNES DE FRET PAR AN,
SOIT 21 % DU FRET NATIONAL.

Les travaux réalisés au sein de l'UTP permettent d'appréhender les enjeux ferroviaires d'actualité, mais également les enjeux à venir du secteur. L'UTP est incontournable. »

LAURENT CAVROIS, président de LISEA

dizaine de réunions ont permis d'avancer sur différents sujets, comme l'amélioration des consignes locales d'exploitation.

LA PERFORMANCE DU RÉSEAU FERROVIAIRE

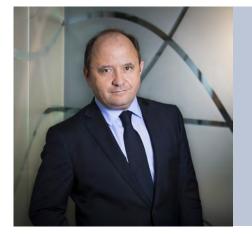
Depuis 2009, l'UTP répond à la consultation sur le Document de référence du réseau (DRR) et à la consultation sur les gares de voyageurs (DRG) dans le souci d'améliorer l'attractivité du mode ferroviaire.

Cette année, elle a aussi participé à deux nouvelles consultations sur le Document de référence de la Ligne (DRL) à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) et le Document de référence annuel (DRA) d'Eurotunnel.

L'UTP est associée à la concertation sur le nouveau modèle de la tarification pour l'horaire de service 2018, sujet étroitement lié aux travaux relatifs à la production d'indicateurs pertinents reflétant la qualité de service pour le fret ferroviaire.

Enfin, l'organisation professionnelle est présente au sein du Comité du système d'amélioration des performances (CoSAP), véritable plate-forme d'échanges du système de production des circulations pour améliorer la performance du réseau.





QUESTIONS À...

JÉRÔME NANTY, président de la commission des Affaires ferroviaires Secrétaire général, Transdey

«IL S'AGIT MAINTENANT D'ALLER JUSQU'AU BOUT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014»

Depuis quelques mois, vous présidez la commission des Affaires ferroviaires, quel est votre premier bilan?

La commission des Affaires ferroviaires est passionnante par la richesse des sujets dont elle traite et la diversité de ses membres. La question sociale est bien sûr au centre de nos préoccupations, mais aussi les questions techniques, législatives et de concurrence. Nous devons faire face à des enjeux importants et simultanés, et sommes parfaitement aidés en cela par les équipes de l'UTP.

Qu'attendez-vous des suites de la réforme ferroviaire?

La loi du 4 août 2014 est ce qu'elle est. Il s'agit maintenant d'aller au bout de sa mise en œuvre. Le contrat-cadre stratégique entre l'État et l'ÉPIC de tête ainsi que les contrats d'objectifs avec SNCF Réseau et SNCF Mobilités doivent être signés. Nous attendons, à la mi-année, la publication des

rapports sur la gouvernance des gares et le devenir de la dette historique de SNCF Réseau. Le positionnement du gestionnaire d'infrastructure doit encore être clarifié. Comme vous le voyez, beaucoup de chantiers sont encore ouverts sur lesquels nous devons avancer.

Quels sont vos principaux dossiers pour 2016?

La construction du cadre social applicable aux entreprises ferroviaires et la négociation du volet Organisation du travail de la convention collective constituent l'enjeu majeur de l'année 2016. En dépendent la réussite de l'ouverture à la concurrence et la compétitivité à venir du ferroviaire par rapport aux autres modes de transport. L'UTP a aussi un rôle à jouer dans l'amélioration de la performance du réseau. Enfin, nous devons également rester attentifs aux discussions en cours au niveau européen sur le 4º paquet ferroviaire.

TEXTES
D'APPLICATION DE LA LOI PORTANT
RÉFORME FERROVIAIRE ONT ÉTÉ
PUBLIÉS EN 2015.

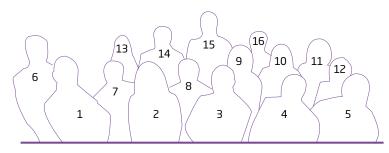
Les différentes instances mises en place (CoSAP, COOPERE) permettent l'expression des attentes des entreprises ferroviaires dans un climat constructif et au service du secteur. » THIERRY ASSISE, directeur des Relations avec SNCF Réseau et des Projets spéciaux, Euro Cargo Rail

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Assurer le dialogue social, défendre les intérêts des adhérents, les informer et les conseiller, et contribuer à la sûreté et à la lutte contre la fraude : ces sujets majeurs ont mobilisé la commission des Affaires sociales du transport urbain en 2015.



Dialoguer Négocier Promouvoir





LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

1. Benoît Juéry, UTP 2. Hélène Hubau, RATP 3. Bruno Danet, Keolis (président de la Commission et administrateur de l'UTP) 4. Francis Pierron, Transdev 5. Sabine Desclides, RTM, AGIR 6. Amine Chaâ, UTP 7. Sylvette Mougey, UTP 8. Yveline Hurel, CarPostal France

9. Séverine Boisbelet, Vectalia **10.** Véronique Subileau, Transdev **11.** Aurélie Jabeur, UTP **12.** Béatrice Huynh, AGIR **13.** Gaëlle Kerbellec, Keolis **14.** David Cronenberger, RTCR, AGIR **15.** Guillaume Laconte, Keolis **16.** Claude Faucher, UTP.

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Xavier Alberola, CTPO, Transdev; Yvette

Caillaud, STCL, Transdev; Vincent Dunez, STAP-IDELIS, Keolis; Denis Costopoulo, RTM, AGIR; Jean-Marie Joly, TCL, Keolis; Jean-Christophe Michot, RATP Dev; Gilles Souyris, Tisséo, AGIR; Jean Taxy, RTM, AGIR; Karine Tidas, Transdev.

COMMISSION
DES AFFAIRES
SOCIALES
DU TRANSPORT
URBAIN

Mener un dialogue social de qualité

ourrir le dialogue social fait partie des missions essentielles de l'UTP: pour ce faire, elle participe à toutes les instances du paritarisme de gestion * et mène les négociations avec les partenaires sociaux. À ce titre, après plusieurs mois de discussion, elle a signé, en septembre 2015, un nouvel accord sur la formation professionnelle avec cinq organisations syndicales représentatives ** et contribué à lister les formations éligibles au compte personnel de formation. Objectif: mettre en œuvre la réforme de 2014, notamment le compte personnel de formation et le nouvel entretien professionnel.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES

Outre le dialogue social, l'UTP a vocation à défendre ses adhérents. En la matière, les résultats 2015 sont très positifs. Deux exemples: la possibilité pour les employeurs de connaître la validité du permis de conduire de leurs salariés, mesure annoncée lors du Comité interministériel de la Sécurité routière le 2 octobre et inscrite dans la loi Le Roux, et le financement de formations avec l'inscription de l'« habilitation tramway et autres systèmes de transport guidé » à l'Inventaire et une meilleure prise en charge par l'OPCA Transports.

Dans l'intérêt de ses adhérents, l'UTP a également mené un important travail sur les cartes de service et cartes de circulation.

Au titre de sa mission d'information, elle a réalisé plusieurs publications annuelles (Bilan social, Rapport sûreté, Bilan conflictualité, et Bilan du dialogue social), un guide sur la grève et répondu à près de 500 questions des adhérents.

POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS

2015 a aussi été marquée par une forte actualité sur la sûreté avec quelque 50 réunions, une « Position » sur ce sujet pour le futur Grand Paris, la participation aux travaux sur la médiation pénale,



la fraude et la création d'un outil informatique de remontée des faits d'insécurité, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes, la sûreté en Île-de-France et un gros travail sur la refonte du décret du 22 mars 1942, qui prévoit un nouveau calcul des indemnités forfaitaires et modifie les aspects infractionnels pour mieux lutter contre la fraude. Aboutissement d'un long travail, l'adoption de la loi Le Roux, au printemps 2016, amène d'importantes évolutions souhaitées par l'UTP: droit de communication des administrations aux exploitants

RÉUNIONS SUR LA SÛRETÉ EN 2015

La richesse des échanges naît avant tout de la diversité des acteurs et des intérêts à concilier. Petit, moyen ou grand, indépendant ou appartenant à un groupe: chacun joue un rôle contributif indispensable. » DAVID CRONENBERGER, directeur, RTCR, AGIR



pour vérifier les adresses des contrevenants, abaissement du délit de fraude d'habitude à 5 contraventions, interdiction des mutuelles de fraudeurs et obligation pour les contrevenants de produire un document justifiant de leur identité. Tous ces sujets mobiliseront encore fortement la Commission dans les mois à venir.

* CPNE, OPMO, ONDS, CPNOS, section TU de l'OPCA Transports, CA IPRIAC, CA CARCEPT-Prévoyance. ** CFE-CGC, CFTC, FO, SNTU-CFDT et UNSA.



QUESTIONS À...

BRUNO DANET, président de la commission des Affaires sociales du transport urbain directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis

« LA SÛRETÉ EST AU CŒUR DE NOS ENJEUX ET RESTE UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE »

Vous venez d'arriver à la présidence de cette Commission, quel bilan dressez-vous des travaux menés en 2016 ?

Concernant les négociations sociales, en mars dernier, l'UTP et trois organisations syndicales ont conclu un avenant à l'accord de branche de 2007 sur le dialogue social permettant de diminuer de 50 % la cotisation des entreprises relative au dialogue social. Nous avons également poursuivi, avec les partenaires sociaux des autres branches concernées, les négociations sur l'IPRIAC et la CARCEPT-Prévoyance pour aboutir à leur sécurisation juridique d'ici à fin juin 2016.

Pourquoi avoir organisé une session d'information sur le droit de grève? Parce que l'UTP a réalisé un important travail sur le droit de grève et ses évolutions au cours des dix dernières années. Il était important de synthétiser cela dans un guide. Nous avons souhaité présenter ce travail aux adhérents lors d'une session d'information pour répondre à leurs interrogations, identifier les difficultés posées sur le

terrain tant par le dispositif légal que par les jurisprudences et recueillir leurs demandes d'évolution.

La sûreté a été au centre de l'actualité 2015... Est-ce toujours le cas? Oui, et cela restera vrai en 2016 et dans les années à venir La sûreté la

dans les années à venir. La sûreté, la lutte contre la délinguance, contre les incivilités et contre la fraude sont au cœur de nos enjeux. Faisant partie des missions de l'UTP, elles restent une préoccupation constante. L'UTP travaille actuellement, avec les pouvoirs publics, à l'élaboration des décrets permettant la mise en œuvre effective des mesures prévues dans la loi Le Roux ainsi que sur les conséquences de la refonte du décret de 1942. D'autre part, l'UTP a signé au mois de janvier une convention sur les travaux d'intérêts généraux et autres mesures de réparation pénale avec la garde des Sceaux. En octobre 2015, une convention-cadre de coopération avec le ministre de l'Intérieur a été signée. Impliquant Police et Gendarmerie nationale, elle permet de mieux coordonner les actions au plan local.

NÉGOCIATIONS OUVERTES EN 2015 : FORMATION, SALAIRES, SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, AGEFODIA, IPRIAC. 2 ACCORDS CONCLUS, 3 NÉGOCIATIONS EN COURS.

La conclusion en 2015 d'un accord ambitieux sur la formation professionnelle permet de poursuivre la dynamique de promotion des contrats en alternance de la branche.»

FRANCIS PIERRON, responsable des relations sociales, Transdev

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Les impacts des lois MAPTAM et NOTRe sur le secteur, la diminution du nombre de Régions qui deviennent chefs de file de l'intermodalité, l'optimisation des ressources du transport urbain, la place de la recette au voyage dans le financement des transports publics...: ces importants chantiers ont fortement mobilisé la Commission en 2015.







LES MEMBRES DE LA COMMISSION

ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

1. Anne Bellamy, AGIR 2. Alain Quinet, SNCF
Réseau (président de la Commission et
administrateur de l'UTP) 3. Anne Bosche-Lenoir, SNCF Mobilités 4. Étienne Fougeray, Keolis (administrateur) **5.** Anne Meyer, UTP **6.** Patricia Divan, CarPostal France **7.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **8.** Grégoire Marlot, SNCF **9.** Emmanuel Dalmar, LISEA **10.** Olivier Le Grontec, STAS Saint-Étienne **11.** Gil Valabrègue, RTM Marseille.

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Frédéric Baverez, Keolis; Jean-Marc Béteille, RATP; Alain Boeswillwald, SEMITAN Nantes;

Stéphane Bonnaud, Transdev Lille; Marc Delayer, Pascal Lemaître, CarPostal France; Pierre Messulam, SNCF Transilien; Valérie Mettavant, SNCF Mobilités; Beat Mueller, CarPostal France; Christine Peyrot, Transdev; Christophe Pujebet, Keolis; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev; Christophe Vacheron, RATP Dev.



L'optimisation des ressources: un mot d'ordre partagé avec les autorités organisatrices

près un premier tour de France organisé en 2013 sur le report modal et l'équilibre économique, le GART et l'UTP se sont engagés en 2015 dans une nouvelle démarche d'échanges avec leurs adhérents respectifs centrée sur l'optimisation des ressources du transport public urbain.

Six étapes ont jalonné cette deuxième série de concertations locales: la lutte contre la fraude, et la place du transport public dans les agglomérations de taille moyenne, à Nancy; la tarification solidaire et les enjeux financiers, à Grenoble; l'intermodalité et la billettique, à Rennes; l'optimisation de l'investissement et la standardisation des matériels roulants et des équipements, à Montpellier; l'optimisation de l'exploitation des réseaux, à Bordeaux.

Au total, plus de 350 élus, techniciens ou opérateurs ont échangé sur leurs pratiques et leurs difficultés concernant ces différents sujets. À l'issue de ce deuxième tour de France, une synthèse de recommandations a été publiée et présentée lors des Rencontres nationales du transport public organisées à Lyon.

DES BOULEVERSEMENTS INSTITUTIONNELS INÉDITS

La disparition de la notion de Périmètre des transports urbains (PTU) suite aux lois MAPTAM et NOTRe a rendu difficile l'appréciation du service urbain de transport de voyageurs. La Commission a donc rédigé une note qui explique les cinq critères qui fondent sa définition et leurs incidences sur l'application de la convention collective. Cette note est enrichie de cas d'école pour répondre aux questions les plus fréquentes que se posent les opérateurs.

La Commission s'est également intéressée aux Régions et a publié une « Position » à l'intention de leurs nouveaux exécutifs. En effet, la réduction de leur nombre, le transfert prochain de compétences dévolues jusque-là aux départements et leur responsabilité de chefs de file de l'intermodalité offrent



aux Régions une opportunité historique de rendre encore plus efficace le système de transport.

L'ENJEU DE LA RECETTE AU VOYAGE

Indicateur clé du transport public urbain, la recette par voyage n'a cessé de se dégrader au cours de la dernière décennie, et ce malgré une fréquentation toujours croissante et une offre de services en

+ 2,3%

DE HAUSSE DU TRAFIC URBAIN EN 2015:
LA DEMANDE POURSUIT SA CROISSANCE.

La voiture particulière, électrique et autonome, conduira à une profonde mutation des modes de déplacement avec un impact environnemental moindre et un usage facilité. » PIERRE MESSULAM, directeur général adjoint, Transilien, SNCF.



constante amélioration. Cette baisse structurelle a motivé la rédaction d'un rapport en septembre 2015. Intitulé « Recette au voyage en repli : la pérennité de l'offre menacée », cette publication s'appuie sur une analyse des données sur dix ans et sur le diagnostic de directeurs de réseaux adhérents. Ce sujet continuera de mobiliser la Commission dans les mois à venir.



QUESTIONS À...

ALAIN QUINET, président de la commission Économie et Mobilité directeur général délégué, SNCF Réseau

«TIRER PARTI DES EXPÉRIENCES DE CHACUN DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR ALLER PLUS LOIN»

Jamais la Commission n'avait été présidée par un administrateur issu d'une entreprise ferroviaire... Faut-il y voir un signe?

Ma nomination à la présidence de cette Commission démontre l'imbrication de plus en plus forte des différents modes de transport public dans nos territoires, tendance que le Conseil d'administration a voulu acter par cette décision. Ce mouvement de fond se traduit également dans la composition même de la Commission qui associe des représentants urbains et ferroviaires.

Quels ont été vos premiers travaux?

Nous avons rédigé, à destination des présidents des nouveaux exécutifs régionaux, une « Position » sur les Régions et leurs nouvelles compétences. Chefs de file de l'intermodalité, les Régions auront à définir de nouvelles politiques de transport, basées sur l'analyse des flux et des services en amont. Ces politiques devront s'articuler avec les autres échelons territoriaux et, notamment, avec les métropoles. Nous serons attentifs au suivi de leur mise en œuvre. Un autre thème nous intéresse et nous interroge: les nouvelles mobilités, facilitées par le développement du numérique. Elles sont porteuses d'opportunités pour notre profession, même si elles ne sont pas exemptes de risques!

Quelles orientations avezvous souhaité donner à cette Commission?

La force de notre union professionnelle tient aux hommes. Pour cette raison, je souhaite tirer parti des expériences de chacun des membres de la Commission pour aller plus loin dans nos réflexions face aux grands enjeux de notre secteur. Leurs contributions, hors sujets concurrentiels, et les échanges qui en découlent vont ainsi nourrir nos travaux de l'année.

500 mètres

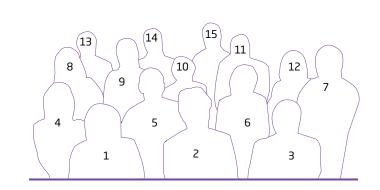
C'EST LA DISTANCE INTER-ARRÊTS MOYENNE POUR QUALIFIER UN TRANSPORT URBAIN. La révolution numérique tend à effacer progressivement la frontière entre mobilité collective et individuelle, en favorisant le développement de nouvelles offres de mobilité. » CHRISTINE PEYROT, directrice Veille et Analyse stratégique, Transdev

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/UTP

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Agir pour des règles favorables au secteur, analyser les impacts des nouvelles législations, informer et sensibiliser les acteurs... font partie du quotidien de cette Commission. En 2015, elle est intervenue plus particulièrement sur le 4° paquet ferroviaire, la transposition des directives Concessions et Marchés, la médiation, la loi Macron et sur l'ouverture des données publiques.

Analyser Sensibiliser Veiller



28/29



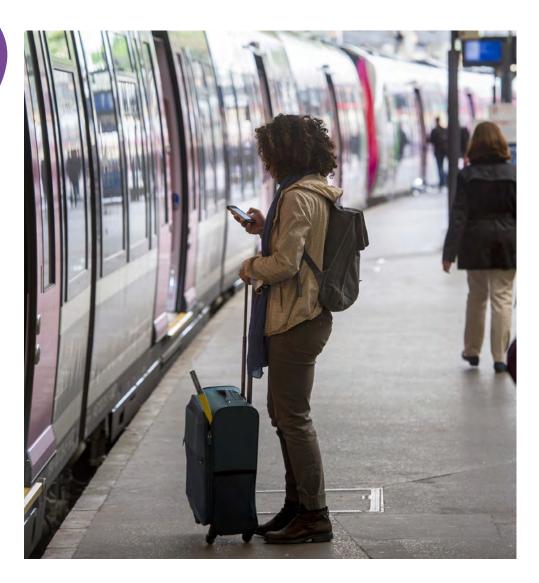
LES MEMBRES DE LA COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

1. Anne-Cécile Delbes, Thello **2.** François-Xavier Perin, RATP Dev (président de la Commission et vice-président de l'UTP) **3.** Valérie Beaudouin, UTP **4.** Médina Bouseksou, SNCF **5.** Guillaume

Rondeau, RATP **6.** Dominique Montlaur, Tisséo **7.** Gautier Brodeo, RATP **8.** Annabelle Huet, UTP **9.** Thomas Hennetier, SNCF **10.** Florence Costa, SNCF **11.** Nicolas Blain, RATP **12.** Sarah Laouadi, SNCF **13.** Joaquim Godde, Lisea **14.** Laurent Bougard, Transdev **15.** Laurent Mazille, Transdev.

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Isabelle Balestra, Keolis; Hervé Beccaria, RTM; François Coart, Europorte; Caroline Couasnon, AGIR; Pierre Delalande, Eurostar; Pazanne Dupont, Transdev; Carol Jonard, Eurostar; Jean-Yves Lhomme, ECR; Marius Macku, Thalys; Benoît Moreau, CarPostal; Fabrice Oberto, AGIR. COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES



Une année riche en nouvelles législations pour la profession

ette année encore, l'UTP a suivi de près les évolutions des négociations portant sur le 4º paquet ferroviaire et la modification du règlement Obligations de service public. En raison de la volonté des Étatsmembres, la libéralisation des services publics ferroviaires devrait être limitée; l'UTP a cependant obtenu que la révision du règlement impacte peu le transport urbain. L'UTP a aussi suivi très étroitement l'adoption de la loi Macron qui a libéralisé le marché de l'autocar en août 2015. L'ARAFER, désormais gendarme du rail et de la route, contrôle l'éventuelle atteinte à l'équilibre économique d'une ou de plusieurs lignes de service public préalable-

28 %
DES APPELS D'OFFRES ONT
DONNÉ LIEU À UN CHANGEMENT
D'OPÉRATEUR SUR 10 ANS.

Les négociations sur le 4° paquet ferroviaire ont montré la mauvaise volonté des États sur l'ouverture des marchés ferroviaires. C'est un mauvais signal post COP 21 qui pénalisera la compétitivité du rail face à la route. »

LAURENT MAZILLE, directeur des Relations institutionnelles, Transdev

ment à l'ouverture d'une ligne d'autocar en dessous de 100 km. L'UTP a également travaillé sur l'ordonnance sur les gares routières publiée en février 2016 pour exclure les arrêts urbains de son champ d'application.

Sur la transposition de la directive Concessions, l'UTP a obtenu de Bercy le respect des dispositions spécifiques du règlement OSP pour le secteur des transports publics, notamment concernant la durée des contrats et la sous-traitance et des règles plus souples en matière d'avenants.

L'OUVERTURE DES DONNÉES DE TRANSPORT ET LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

L'ouverture des données est devenue l'un des sujets cruciaux pour la profession. L'UTP s'est opposée, au niveau européen, à l'obligation envisagée pour les entreprises ferroviaires de mettre en place un système commun d'information et billettique en 2019.

En France, elle est intervenue sur de nombreux textes: transposition de la directive Concessions, loi Macron, loi Valter. L'UTP suit aussi le projet de loi Lemaire qui devrait entraîner une ouverture très large et irréversible des données des opérateurs sans que leurs homologues étrangers ne soient soumis à de telles obligations...

En 2015, la Commission s'est aussi fortement mobilisée sur l'évolution des territoires et les transferts de compétence des lois MAPTAM et NOTRe et leurs impacts sur l'organisation des services de transport, notamment la disparition de la notion de « Périmètre de transport urbain ». Un décret d'application de la loi NOTRe reprend la définition du transport urbain proposée par l'UTP et la FNTV, réunies au sein de l'APAM.

LA MÉDIATION DANS LES TRANSPORTS URBAINS PROPOSÉE DÈS MARS 2015

Sans attendre le 1^{er} janvier 2016, date de la mise en place obligatoire d'un médiateur indépendant dans chaque entreprise, l'UTP est devenue, en mars 2015, membre fondateur de la Médiation Tourisme et Voyage (MTV).

Cette adhésion permet aux adhérents de l'UTP, qui ne disposent pas de leur propre médiateur, de bénéficier rapidement d'un dispositif de médiation efficace, conforme aux exigences européennes, à un coût préférentiel.



QUESTIONS À...

FRANÇOIS-XAVIER
PERIN
président de
la commission
Législation et Affaires
européennes
président du Directoire,
RATP Dev

« DIFFICILE DE SE PRONONCER SUR L'IMPACT RÉEL DES LIGNES LIBÉRALISÉES »

4° paquet ferroviaire: une occasion manquée de libéraliser les services publics ferroviaires?

L'UTP est déçue des dispositions du 4º paquet ferroviaire, qui devrait être prochainement adopté. En effet, seules les lignes en « open access » (principalement le TGV en France) devraient être libéralisées en 2019. Les très nombreuses exceptions à la concurrence ainsi que la période de transition prévue au plus tôt pour 2024 ne devraient pas favoriser la concurrence en Europe. La législation devrait toutefois permettre aux Régions qui le souhaitent et à l'État de mettre en concurrence, partiellement ou totalement, les services ferroviaires qui relèvent de leur responsabilité, à compter de la fin de la période de transition.

Est-il déjà possible de mesurer les impacts de la libéralisation de l'autocar?

De nouveaux services par autocar ont été mis en place dès la publication de la loi Macron en août 2015. Il existe actuellement près d'une centaine de liaisons par autocar, ainsi qu'une trentaine de saisines en cours de l'ARAFER pour des liaisons inférieures à 100 km. Il est aujourd'hui difficile de se prononcer sur l'impact réel des lignes libéralisées sur les services conventionnés ferroviaires ou routiers.

L'ouverture des données, une question stratégique pour les transports?

Notre Commission est très fortement impliquée sur ce sujet, le projet de loi Lemaire prévoyant une ouverture très large des données des opérateurs sans garantie de la protection du secret des affaires, ni des droits de propriété intellectuelle. Il est à noter que seule la France prévoit une telle ouverture irréversible des données, qui devrait entraîner une captation des savoir-faire et une perte des avantages concurrentiels des opérateurs français, sans parler des coûts générés pour les autorités organisatrices!

+ de 100

ENTREPRISES DE TRANSPORT URBAIN,
ADHÉRENTES DE L'UTP, SONT ADHÉRENTES
DE LA MÉDIATION TOURISME ET VOYAGE.

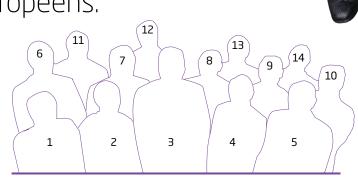
L'ouverture des données nous a fortement mobilisés: c'est un enjeu crucial pour notre profession, source d'opportunités mais aussi porteuse de grands risques. » MÉDINA BOUSEKSOU,

juriste expert en droit européen et concurrence, SNCF

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Minimiser les impacts des nouvelles lois sur l'activité quotidienne des entreprises: pour remplir cette mission, la Commission a travaillé sur l'ouverture des données publiques, prévue dans plusieurs projets de texte, l'accessibilité, la sécurité et la transition énergétique. Elle a aussi été associée à la planification du Plan national Santé Environnement et a poursuivi son implication dans plusieurs projets européens.







LES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 1. Georges Despaigne, RATP Dev 2. Tiphaine

1. Georges Despaigne, RATP Dev **2.** Tiphaine Derichebourg, Keolis **3.** Marc Delayer, TPC Cholet, AGIR (président de la Commission et vice-président de l'UTP) **4.** Anne Meyer, UTP **5.** Pierre Durand, RTM Marseille **6.** Benoît

Aliadière, SNCF 7. Rémi Rocher, CarPostal France 8. Alain Pittavino, Transdev 9. Éric Terrier, Transdev 10. Claude Faucher, UTP 11. Laurent Lieutaud, Tisséo Toulouse 12. Philippe Chokomert, UTP 13. Yannick Godinet, CarPostal France 14. David Cronenberger, RTCR La Rochelle.

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Julie Brunier, AGIR; Michel Calvet, CFT Perpignan; Anne-Blandine Dassencourt, Keolis; Xavier Hubert, Keolis; Dominique Fèvre, UTP; Damien Jeanneau, RATP; Jean-Luc Josso, Transdev; Philippe Jouette, RATP; Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP; Sophie Mazoué, RATP; Marc Moreau, Transdev.

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le quotidien des opérateurs de plus en plus impacté par la législation

es derniers mois, il a été beaucoup question des données dans les réunions de la Commission, et ce n'est sans doute pas fini... Concernant l'ouverture des données des opérateurs de services de transport et de mobilité *, l'UTP a soutenu SNCF, RATP, Transdev, Keolis, CarPostal France et AGIR dans la préparation d'un code de conduite de référence. Une fois homologués par l'État, les réseaux rempliront ainsi leurs nouvelles obligations légales.

Parallèlement, l'UTP a participé à la consultation sur le projet de loi « Pour une République numérique », qui vise à ouvrir les données par défaut, et à la rédaction de deux « Positions ».

Ce projet de loi présente un vrai risque de captation du savoir-faire des acteurs du transport public français par leurs concurrents étrangers non soumis, eux, aux mêmes règles. Concernant le texte d'application ITS de la Commission européenne pour mettre en œuvre des services d'information multimodaux, la Commission s'est investie afin de protéger les opérateurs d'une ouverture des données trop large et sans garantie.

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Dix ans après l'adoption de la loi sur l'accessibilité, le sujet continue à mobiliser l'UTP. Sur sa proposition, la part de matériel roulant accessible dans les transports routiers de voyageurs a été baissée pour les deux premières années. Consultée par l'IFSTTAR sur les engins d'aide à la mobilité dans les transports en commun, l'UTP a souligné leur inadéquation avec les systèmes d'accès et de sécurité des véhicules.

Sollicitée par l'UITP sur le projet de directive européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité des produits et services, la Commission a attiré l'attention sur les impacts potentiels, les normalisations générées et les délais d'application.

Dans le même temps, la Commission a poursuivi ses travaux relevant de la sécurité: fonction de veille, franchissement des passages à niveau, révision du décret Sécurité des transports publics



guidés et adhésivage et « brisabilité » des films apposés sur les issues de secours.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SANTÉ PUBLIQUE

Concernant le projet de décret sur les autobus à faibles émissions, l'UTP a demandé que les véhicules Euro 6 soient intégrés dans le renouvellement du parc. Elle a aussi transmis à la DGITM une note sur le surcoût du remplacement des autobus gazole, biodiesel et GPL par leurs homologues

3,8 Md€

C'EST LE SURCOÛT DU RENOUVELLEMENT DES BUS EN TOUT ÉLECTRIQUE POUR LES GRANDS RÉSEAUX URBAINS. La loi sur la transition énergétique entraîne des exigences nouvelles: il est impératif qu'opérateurs et collectivités locales puissent continuer à disposer d'un large choix pour répondre au mieux à leurs contraintes d'exploitation. » XAVIER HUBERT, directeur général adjoint Industriel, Keolis

34/35



hybrides, GNV ou électriques, surcoût qui s'élève à près de 3,8 milliards d'euros dans les grandes agglomérations.

Enfin, l'UTP est associée à la rédaction du document de planification du troisième Plan national Santé Environnement (2015-2019), qui accorde une large place aux transports dans les problématiques de santé publique. Autant de dossiers à suivre en 2016...

* Article 4 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.



QUESTIONS À...

MARC DELAYER, président de la commission Techniques, Exploitation et Développement durable

directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR

« TENDRE VERS DE NOUVELLES DISPOSITIONS RÉALISTES ET ADAPTÉES »

La Commission s'est beaucoup investie sur la loi relative à la transition énergétique. Où en est-on aujourd'hui?

L'UTP a été en effet très active pendant la discussion parlementaire concernant la loi sur la transition énergétique et elle a poursuivi son action pour tendre vers de nouvelles dispositions réalistes et adaptées. Grâce aux chiffres de nos enquêtes et à ceux des constructeurs, nous avons pu, par exemple, calculer l'impact du renouvellement de la flotte par des bus électriques dans les réseaux de plus de 250 000 habitants. Le montant s'élève à 3,8 milliards d'euros, hors infrastructure. Ce coût exorbitant explique peut-être pourquoi nous attendons toujours le décret qui définira les bus qualifiés de faiblement émissifs...

L'UTP est engagée dans des projets européens. Quel apport pour la profession?

Nous participons à trois projets:

ZeEUS, EBSF 2 et ESPRIT. ZeEUS permettra de dégager des lignes directrices pour déployer le bus électrique à grande échelle en Europe. EBSF 2 validera des innovations technologiques en situation d'exploitation pour développer l'attractivité du système bus. Dans un registre totalement différent, ESPRIT développera un concept de petits véhicules autonomes monotraces.

Vous avez aussi alerté sur la question de l'ouverture des données...

En effet, nous avons été les premiers à identifier les impacts de la future loi « Pour une République numérique » tant en matière de risque de désintermédiation que de captation des savoir-faire de nos entreprises. Que les projets soient nationaux ou européens, nous travaillons avec la commission Législation et Affaires européennes pour aboutir à une ouverture proportionnée et maîtrisée des données des opérateurs.

1520

C'EST LE NOMBRE DE PASSAGES À NIVEAU À FRANCHISSEMENT POTENTIELLEMENT PROBLÉMATIQUE POUR LES VÉHICULES LOURDS EN FRANCE. Le test de bus électriques en exploitation permet notamment de mesurer l'importance des coûts induits par le remisage et la mise en accès au réseau électrique. » PIERRE DURAND, directeur général adjoint Exploitation, RTM



L'UTP réunit deux grandes catégories d'entreprise : les adhérents et les membres associés. Les services proposés diffèrent selon le statut de l'entreprise au sein de l'association professionnelle. Les services proposés aux adhérents ont pour objet de les aider dans l'exercice de leur métier au quotidien et de les informer des évolutions juridiques, sociales, techniques et économiques susceptibles d'avoir un impact sur leur activité à court et moyen termes. Les services proposés aux membres associés leur permettent de mieux connaître les problématiques des réseaux de transport public urbain et des entreprises ferroviaires, voyageurs et fret.

36/37

Les services aux adhérents du transport urbain et du transport ferroviaire

ANNUAIRE ET SITE DE L'UTP

Chaque adhérent est présenté sur le site de l'UTP ainsi que dans l'annuaire: «Les acteurs du transport public et ferroviaire » publié dans la revue *Transport Public*, au mois de décembre.

ASSISTANCE

Droit social, législations française et européenne, économie, exploitation, sûreté: les adhérents peuvent poser leurs questions aux équipes de l'UTP. Leurs demandes sont traitées dans un délai certifié.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Chaque année, les adhérents sont conviés aux vœux de l'UTP. Cette cérémonie réunit plus de 400 acteurs de toute la chaîne de la mobilité.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les représentants des adhérents peuvent participer aux Commissions de l'UTP qui se tiennent toute l'année ou faire partie des groupes de travail et comités mis en place de façon plus ponctuelle pour travailler sur des sujets plus techniques ou plus ciblés.

ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Restructuré et modernisé en 2016, cet espace sécurisé permet aux adhérents de consulter l'intégralité des travaux de l'UTP, y compris les documents confidentiels, de les télécharger et de les imprimer.

FORUM DE L'EMPLOI

Organisé par l'UTP lors du Salon européen de la mobilité, ce forum permet aux adhérents de rencontrer des étudiants en fin de cursus et de jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans leur entreprise.

JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC

Les adhérents peuvent participer à la Journée du transport public et reçoivent un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour fidéliser leurs clients-voyageurs et en attirer de nouveaux. Ils peuvent aussi concourir aux challenges de la Journée du transport public qui récompensent les actions et les initiatives les plus intéressantes.

SERVICES SPÉCIFIQUES AUX ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN

ASSURANCES

Les adhérents bénéficient du barème d'assurance des indemnités négociées par l'UTP avec le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation.

BENCHMARK

Les adhérents ont la possibilité de consulter l'évolution de leurs indicateurs mensuels (production kilométrique, trafic et recettes commerciales) qu'ils ont enregistrés dans un espace dédié accessible sur le site de l'UTP et de comparer l'évolution de leur réseau à celle des autres réseaux adhérents.

CONCOURS DU BUS D'OR

Les conducteurs des entreprises adhérentes peuvent participer au Bus d'Or, un concours qui permet de valoriser les équipes et le réseau.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN

L'UTP négocie la Convention collective nationale de transport urbain et ses avenants avec les organisations syndicales représentatives de la branche, chaque fois que nécessaire. Les adhérents peuvent acquérir des exemplaires écrits de cette convention collective et les mises à jour à des tarifs préférentiels.

MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER »

Chaque année, le 1er janvier et le 14 juillet, le ministère du Travail remet cette médaille honorifique à deux promotions de salariés du transport public urbain. L'UTP aide les entreprises à constituer les dossiers de leurs salariés candidats et à les compléter si nécessaire, les vérifie et les soumet, en bonne et due forme, au ministère.

MUSIQUE À BORD DES VÉHICULES

Les adhérents peuvent diffuser de la musique à bord de leurs véhicules en bénéficiant d'un tarif négocié par l'UTP avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM).



LETTRE AUX ADHÉRENTS

Tous les mois, cette lettre confidentielle est envoyée aux adhérents. Elle présente les actions menées par l'UTP et les projets à venir. Deux numéros spéciaux, qui synthétisent les travaux des six et des douze derniers mois, leur sont transmis en juillet et en décembre.

MÉDIATHÈQUE

Les adhérents ont accès à la médiathèque en ligne de l'UTP. Celle-ci regroupe notamment toutes les publications, actualités techniques, économiques, sociales, «Positions», notes juridiques, les «Lettres aux adhérents»; communiqués et dossiers de presse.

MÉDIATION

Les adhérents qui ne disposent pas d'un médiateur peuvent bénéficier à moindre coût des services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV) dont l'UTP est membre fondateur. Le médiateur de la MTV peut intervenir quand un client est insatisfait du traitement de sa réclamation par l'opérateur de transport afin de régler un éventuel litige à l'amiable, sans avoir à recourir à la justice.

MOBILICITÉS

Les adhérents bénéficient de conditions préférentielles pour s'abonner et pour publier des bannières publicitaires sur le site Mobilicités, premier portail d'information professionnel sur la mobilité durable. Sous certaines conditions, ils peuvent aussi publier un texte dans la rubrique « Tribunes et blogs ».

PUBLICATIONS

Les adhérents reçoivent gratuitement toutes les publications de l'UTP, qu'elles soient récurrentes («Chiffres clés», «Bilan social», «Rapport sûreté»…) ou ponctuelles (accords de branche et notes d'explication, «Positions», analyses, notes juridiques…).

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC ET SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ

Les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels pour participer à ces deux salons. Ils prennent part prioritairement aux tables rondes organisées lors de ces deux grands rendez-vous de la profession.

SESSIONS D'INFORMATION

Les adhérents peuvent participer gratuitement aux sessions d'information organisées par l'UTP sur des sujets d'actualité, sur des points techniques, juridiques ou économiques.

TRANSPORT PUBLIC

Les adhérents bénéficient de conditions privilégiées pour s'abonner ou publier de la publicité dans la revue *Transport Public*.

Salon européen de la mobilité





Forum de l'emploi

Les services aux membres associés

ANNUAIRE

Chaque membre associé est présenté dans l'annuaire: «Les acteurs du transport public et ferroviaire» publié dans la revue *Transport Public*, au mois de décembre.

DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES

Lors de cette demi-journée, les équipes de l'UTP présentent les principaux travaux en cours au sein de l'association professionnelle. Ce rendez-vous permet aux participants d'échanger avec le Délégué général et/ou les équipes de l'UTP.

ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Les membres associés et partenaires disposent d'un espace sécurisé: ils peuvent y consulter une grande partie des publications de l'UTP, les télécharger et les imprimer.

FORUM DE L'EMPLOI

Lors du Forum de l'emploi organisé par l'UTP pendant le Salon européen de la mobilité, les membres associés peuvent rencontrer des étudiants en fin de cursus et de jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans leur entreprise.

MOBILICITÉS

Les adhérents bénéficient de conditions préférentielles pour s'abonner et pour publier des bannières publicitaires sur le site Mobilicités, premier portail d'information professionnel sur la mobilité durable. Sous certaines conditions, ils peuvent également publier un texte dans la rubrique « Tribunes et blogs ».

PUBLICATIONS DE L'UTP

Les membres reçoivent un certain nombre de publications et d'outils d'information produits par l'UTP: rapport d'activité, « Positions »... Ils sont aussi destinataires des communiqués et communiqués de presse diffusés par l'UTP.

SITE DE L'UTP

Chaque membre associé est présenté sur le site de l'UTP, ce qui accroît sa visibilité auprès des internautes.

«TRANSPORT PUBLIC»

Des conditions privilégiées sont accordées aux membres associés qui souhaitent s'abonner ou publier de la publicité dans la revue *Transport Public*.

VŒUX

Les membres associés sont invités aux vœux de l'UTP. À cette occasion, ils peuvent rencontrer les adhérents et les partenaires de l'UTP.

LES SERVICES

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Experts, juristes, économistes et ingénieurs... les 28 collaborateurs de l'UTP sont regroupés par grands domaines – le social, l'économie, la législation nationale et européenne, la valorisation et la communication – avec une fonction support: l'administratif et le financier.



DIRECTION

CLAUDE FAUCHER
Délégué général



SYLVETTE MOUGEY

Conseillère sociale

du Délégué général



MICHÈLE KURTZ
Assistante de direction



ALI BOUKHERROUBA Chargé de mission auprès du Délégué général

LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES



AFFAIRES FINANCIÈRES ET GÉNÉRALES

VALORISATION ET COMMUNICATION



ANNE MEYER Directrice du département



VALÉRIE BEAUDOUIN Directrice du département



BENOÎT JUÉRY Directeur du département



GILBERT GOUBERT Directeur du département



DOMINIQUE FÈVRE Directrice du département



STÉPHANIE LOPES D'AZEVEDO Chargée de mission



KARINE MAUBERT Chargée de mission



AURÉLIE JABEUR Chargée de mission



CLÉONORE CYRILL-LESAGE Comptable



VIRGINIE BILLET Chargée d'études communication



PHILIPPE CHOKOMERT Chargé de mission



MATHILDE NEUMANN Chargée de mission



JEAN LAGRANGE Chargé de mission



Secrétaire



ERIKA KAISER Chargée de mission



ANNABELLE HUET Chargée d'études



JUSTINE LASSANSAA Chargée de mission



VICTORIN TCHIYOKO Employé polyvalent, reprographie



VÉRONIQUE THEROUX Assistante

MARIE-LINE

VINCENT-LAMBERT

Assistante



CHRISTEL LEPROVOST Secrétaire



AMINE CHAÂ Chargé d'études juridiques



ROXANE BLONDIN Assistante de direction



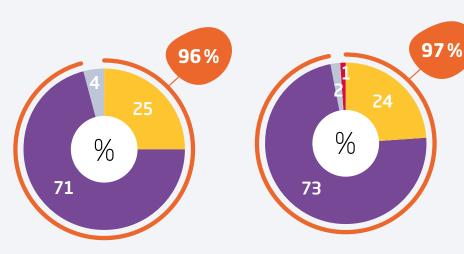
CÉLINE MEUNIER Secrétaire





Une qualité reconnue et certifiée

À l'issue de l'audit qualité réalisé en avril 2015, l'UTP a obtenu, pour la huitième année consécutive, la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Dans le cadre de cette démarche, l'UTP réalise notamment une enquête annuelle auprès de ses adhérents, qui lui permet d'obtenir un retour qualitatif sur les travaux menés et d'affiner les objectifs pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de ses adhérents.



DYNAMISME DE L'UTP

96 % des adhérents estiment que l'UTP est une association professionnelle dynamique. La part des répondants qui la jugent très dynamique augmente de 5 points par rapport à 2014.

■ Très dynamique ■ Assez dynamique ■ Peu dynamique

UNE NOTORIÉTÉ INSTITUTIONNELLE INCONTESTÉE

Pour 97 % des adhérents, la notoriété de l'UTP est satisfaisante, un taux qui progresse de 4 points par rapport à 2014.

■ Tout à fait satisfaisant ■ Plutôt satifaisant ■ Peu satisfaisant ■ Pas du tout satisfaisant

100%

POUR TOUS LES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION 2015, LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR L'UTP ET LES RÉPONSES FOURNIES AUX QUESTIONS DES ADHÉRENTS SONT DE QUALITÉ.

99%

LA QUASI-TOTALITÉ DES ADHÉRENTS SONT SATISFAITS DE L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DE L'UTP.

98,5%

LES ACTIVITÉS DE VEILLE RÉALISÉES PAR L'UTP RECUEILLENT UN TAUX DE SATISFACTION ÉLEVÉ.

96,5%

LE TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS AUGMENTE D'UN DEMI-POINT PAR RAPPORT À 2014. DEPUIS 2012, IL EST TOUJOURS SUPÉRIEUR À 95 %.

96%

DISENT QUE L'UTP EST UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE EFFICACE, UN RÉSULTAT EN HAUSSE DE 8 POINTS EN 2015.

724

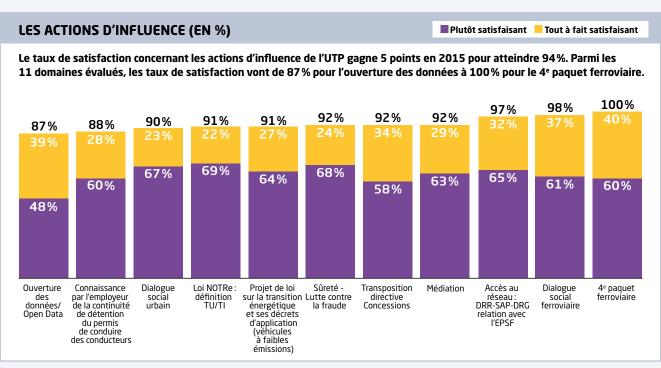
RÉPONSES FOURNIES PAR L'UTP AUX QUESTIONS DE SES ADHÉRENTS EN 2015.

MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2015, 64 % des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

42/43
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015/UTP





LES RÉSULTATS FINANCIERS

L'amélioration du bilan financier 2015 de l'UTP résulte d'une augmentation des cotisations des adhérents – en particulier

des cotisations ferroviaires pour être davantage en adéquation avec les services rendus par l'UTP –, d'une maîtrise des dépenses de frais généraux et de personnel, et d'une augmentation des partenariats votés par le Conseil d'administration. Ces chiffres confirment la valeur ajoutée des services apportés à l'ensemble des entreprises de transport public et ferroviaire, reconnue dans l'enquête de satisfaction menée dans le cadre de la certification.

Bilan 2015: de très bons résultats

En 2015, l'UTP présente pour la neuvième année consécutive un résultat bénéficiaire. Il est de 558 000 € et se traduit, en période d'activité normale, par une amélioration des

résultats d'exploitation et exceptionnel, depuis maintenant deux ans, et par une diminution du résultat financier provenant pour l'essentiel des bénéfices reversés par le GIE Objectif transport public à l'UTP traditionnellement moins élevés les années impaires du fait des résultats du Salon européen de la mobilité à Paris.

Ces chiffres confirment l'implantation de l'UTP dans le transport public urbain et son développement continu dans le transport ferroviaire, ainsi que la bonne tenue des manifestations annuelles.

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 17718,29 10945,48 6 772,81 7 359,87 Logiciels 17718,29 10945,48 6 772,81 7 359,87 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 6 231067,76 861383,72 5369684,04 5593023,87 Constructions 6 043 993,48 760714,76 5283 278,72 5499 218,21 Installations techniques, matériels et outillages 9073,84 5 969,15 3104,69 3845,78 Autres immobilisations corporelles 178 000,44 94 699,81 83 300,63 89959,88 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 900,00 0,00 90,00 864,09 CRÉANCES 346 454,39 346 454,39 4373781,62 Acomptes forumisseurs 45 749,00 45 749,00 21 694,20 Clients et comptes rattachés 569,55 569,55 15004,40 Autres (réances 8 2992,21 8 2092,21 8 2092,21 8 717,19 Comptes courants GIE 218043,63 218043,63 218043,63 218043,63 VALEURS MOBILLÈRES DE PLACEMENT 9,00 9,00 9,00 | ACTIF (en euros) | | 31/12/2015 | | 31/12/2014 |
|---|-------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Logiciels 17718,29 10945,48 6 772,81 7 359,87 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 6 231 067,76 861 383,72 5369 684,04 5593 023,87 Constructions 6 043 993,48 760 71,76 5 283 278,72 5 499 218,21 Installations techniques, matériels et outillages 9 073,84 5 969,15 3104,69 3 985,78 Autres immobilisations corporelles 178 000,44 9 4699,81 83 300,63 89 959,88 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 900,00 0,00 900,00 864,00 CRÉANCES 346 454,39 346 454,39 473 781,65 Acomptes fournisseurs 45 749,00 45 749,00 21 694,20 Clients et comptes rattachés 569,55 569,55 150 040,43 Autres créances 82 092,21 | | Brut | Amortissement | Net | Net |
| MMOBILISATIONS CORPORELLES 6 231067,76 861383,72 5369 684,04 5593 023,87 Constructions 6 043 993,48 760 714,76 5283 278,72 5499 218,21 Installations techniques, matériels et outillages 9 073,84 5 969,15 3 104,69 3845,78 3845,79 384 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 17 718,29 | 10 945,48 | 6 772,81 | 7 359,87 |
| Constructions | Logiciels | 17 718,29 | 10945,48 | 6 772,81 | 7 359,87 |
| Installations techniques, matériels et outillages 9073,84 5969,15 3104,69 3845,78 Autres immobilisations corporelles 178000,44 94699,81 83300,63 89959,88 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 900,00 0,00 900,00 864,00 TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I) 6 249686,05 872329,20 5377 356,85 5601 247,74 CRÉANCES 346 454,39 346 454,39 346 454,39 473781,62 Acomptes fournisseurs 45749,00 45749,00 21694,20 Clients et comptes rattachés 569,55 569,55 150 040,43 Autres créances 82092,21 82092,21 87171,96 Comptes courants GIE 218 043,63 218 043,63 218 043,63 214 875,03 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT 0,00 0,00 DISPONIBILITÉS 1549779,47 1549779,47 789967,05 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 88 668,86 88 668,86 52 412,37 TOTAL ACTIF (IR II) 8 234 588,77 872 329,20 7362 259,57 6 917 408,78 PASSIF (en euros) 31/12/2015 12 mois FONDS ASSOCIATIF Réserve générale 4893 979,09 4585 009,93 Réport à nouveau 31 357,15 31 357,15 Résultat de l'exercice 5483 898,81 4925 336,24 PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II) 110 592,37 102 928,37 FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FCT (III) 0,00 0,00 TOTAL (FONDS PROPRES (I + II + III) 5593 982,18 5028 264,61 DETTES 167703,64 18779,73 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 1103 33,08 1174 278,99 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 1103 33,08 1174 278,99 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 1102 33,08 1174 278,99 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 1102 33,08 1174 278,99 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 1102 33,08 1174 278,99 DETTES 167703,64 18779,73 189144,17 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 231 067,76 | 861 383,72 | 5 369 684,04 | 5 593 023,87 |
| Autres immobilisations corporelles 178 000.44 94 699,81 83 300,63 89 959,88 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 900,00 0,00 900,00 864,00 TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I) 6 249 686,05 872 329,20 5377 356,85 5601 247,74 CRÉANCES 346 454,39 346 454,39 473 781,62 Acomptes fournisseurs 45 749,00 45 749,00 21 694,20 Clients et comptes rattachés 569,55 569,55 150 040,43 Autres créances 82 092,21 82 092,21 87 171,96 Comptes courants cile 218 043,63 218 043,63 214 875,03 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0, | Constructions | 6 043 993,48 | 760714,76 | 5 283 278,72 | 5 499 218,21 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 900,00 0,00 900,00 864,00 TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I) 6 249 686,05 872 329,20 5 377 356,85 5 601 247,74 CRÉANCES 346 454,39 346 454,39 473 781,65 Acomptes fournisseurs 45 749,00 45 749,00 21 694,20 Clients et comptes rattachés 569,55 569,55 150 040,43 Autres créances 82 092,21 82 092,21 87 171,96 Comptes courants GIE 218 043,63 218 043,63 214 875,03 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT 0,00 0,00 0,00 DISPONIBILITÉS 1 549 779,47 1 549 779,47 789 967,05 CHARCES CONSTATÉES D'AVANCE 88 668,86 88 668,86 52 412,37 TOTAL ACTIF CIRCULANT (II) 1 984 902,72 0,00 1 984 902,72 3112/2015 PASSIF (en euros) 31/12/2015 31/12/2015 31/12/2014 Réserve générale 4 893 979,09 4 585 009,93 Réserve générale 4 893 979,09 4 585 009,93 | | | | | |



Compte de résultat

| PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------------|------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Cotisations des adhérents TU/TI | 2 698 080,00 | 2618486,00 |
| Cotisations des adhérents ferroviaires (EF et GI) | 1 379 800,00 | 896 150,00 |
| Cotisations des membres associés et partenaires | 82 675,00 | 101 350,00 |
| Vente des publications UTP | 12726,09 | 16 517,25 |
| Recettes Salon – Bus d'Or | | 55 620,00 |
| Subventions | | 63 939,41 |
| Reprises provisions | | 221 573,00 |
| Produits divers/transfert de charges | 127757,46 | 328 570,94 |
| TOTAL (I) | 4 3 0 1 0 3 8 , 5 5 | 4302206,60 |

| CHARGES D'EXPLOITATION (en euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Dépenses – Fonctionnement général dont: | 1 012 632,31 | 1 125 025,94 |
| Frais généraux | 604 311,38 | 538 087,54 |
| Frais d'édition des publications UTP | 135 352,67 | 153619,99 |
| Études/Conseils | 92 686,54 | 281 951,17 |
| Actions de communication | 180 281,72 | 151 367,24 |
| Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or | 30152,29 | 105 305,11 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 220 587,80 | 203 045,38 |
| Salaires et traitements | 1 600 848,45 | 1 706 474,34 |
| Charges sociales | 730 597,43 | 800 309,24 |
| Autres charges de gestion courante | 11 706,16 | 2 039,64 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | 314808,40 | 306 372,12 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 7 664,00 | 30625,00 |
| TOTAL (II) | 3 928 996,84 | 4279196,77 |

| 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) | 372 041,71 | 23009,83 |
|--------------------------------------|------------|----------|
| | | |

| PRODUITS FINANCIERS (en euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| | 12 mois | 12 mois |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement | | |
| Produits participations — GIE | 193 387,32 | 371 059,09 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 13 988,75 | 8 891,89 |
| TOTAL (III) | 207 376,07 | 379950,98 |

46/47

| CHARGES FINANCIÈRES (en euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---|---|
| | 12 mois | 12 mois |
| Intérêts et charges assimilées | 38811,21 | 41 212,91 |
| TOTAL (IV) | 38 811,21 | 41 212,91 |
| | | |
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (III — IV) | 168564,86 | 338738,07 |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV) | 540 606,57 | 361747,90 |
| | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| | 12 mois | 12 mois |
| Sur opérations de gestion | 17 262,35 | 0,00 |
| Sur exercices antérieurs | 273,65 | 6 790,98 |
| Produits des cessions d'éléments d'actif | 0,00 | 0,00 |
| Reprise sur provisions | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (I) | 4==== | |
| TOTAL (V) | 17 536,00 | 6 790,98 |
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) | 31/12/2015 12 mois | 31/12/2014 12 mois |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion | 31/12/2015 12 mois 89,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,35 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,3! 0,00 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,3! 0,00 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,35 0,00 0,00 22 130,35 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 | 31/12/2014 12 mois 37 439,35 0,00 0,00 22 130,37 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 | 31/12/2014 12 mois 37 439,35 0,00 0,00 22 130,37 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 | 31/12/2014 12 mois 37 439,35 0,00 0,00 22 130,37 59 569,72 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 89,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,35 0,00 0,00 22 130,35 59 569,72 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V — VI) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 89,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,33 0,00 0,00 22 130,33 59 569,77 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V — VI) Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 89,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,33 0,00 0,00 22 130,33 59 569,77 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 89,00 | 31/12/2014 12 mois 37 439,35 0,00 0,00 22 130,33 59 569,72 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros) Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs VNC éléments actifs cédés Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles TOTAL (VI) Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII) | 31/12/2015 12 mois 89,00 0,00 0,00 0,00 89,00 | 31/12/2014 12 moi: 37 439,35 0,00 0,00 22 130,33 59 569,72 - 52 778,74 |

Le rapport du Commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les adhérents du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat professionnel « Union des Transports Publics », tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- -les règles et méthodes comptables fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels :
- l'enregistrement et la comptabilisation des ressources:
- les changements d'estimation portant sur les hypothèses retenues pour la valorisation des indemnités « fin de carrière » fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont les différents points indiqués ont été présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribuent à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Laurent Rioux

Commissaire aux comptes



Crédits photographiques: page 1: Fotolia/Denis Babenko; pages 2, 5, 8, 10, 11, 13, 14, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 38, 39: Bruno Mazodier; page 8: Shooot/Stéphane Herbert; page 9: G. Leimdorfer, Jean Chiscano, SNCF, Toma Bertini, Keolis, Shooot/Stéphane Herbert, RATP - Bruno Marguerite, Jean Chiscano, Hervé Leclercq/Apress, RATP - Jean-François Mauboussin, Transdev, Jean Chiscano, Shooot/Stéphane Herbert, Franck Dunouau, E. Legouhy, SNCF, Pascal Sittler/REA, Shooot/Stéphane Herbert; page 12: Fotolia/wellphoto; page 15: Caroline Montagné/Dicom/MJ, DR; page 18: SNCF Médiathèque - Patrick Messina; page 22; Keolis/Tours/Angie; page 26: RATP - Jean-François Mauboussin; page 30: Philippe Fraysseix; page 31: Southeastern Commuters; page 35: Keolis/Bordeaux/N. Tucat; page 36: SNCF Médiathèque - Patrick Messina; pages 40-41: Bruno Mazodier, Shooot/Stéphane Herbert.

Impression: Stipa.





17, rue d'Anjou 75008 Paris Téléphone: +33 (0) 1 48 74 63 51 Télécopie: +33 (0) 1 40 16 11 72



